

CQPM • Technicien en gestion de production et ordonnancement



Préparer - Organiser

Méthodes - industrialisation

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

Le technicien en gestion de production et ordonnancement est un acteur essentiel concernant le respect des délais de production. A ce titre, il est impliqué dans la planification et la gestion maîtrisée des stocks et des flux d'approvisionnements qui ont un impact direct sur les coûts et sur les délais de production (matières premières, sous-ensembles, informations, ...). Il peut également agir auprès des différents services qui interviennent en amont ou en aval des productions selon l'organisation et les impératifs de l'entreprise.

Au quotidien, il effectue le lancement des productions dont il suit l'avancement des ordres de fabrication, il intervient dans des domaines aussi différents que l'ordonnancement, la planification, l'approvisionnement, la gestion de flux notamment les opérations de manutention, d'entreposage, de transport réalisées en interne et/ou sous-traitées. Il s'assure également de la mise à jour des systèmes d'informations de l'entreprise afin d'optimiser les actions afférentes à la gestion des productions.

Il prépare des dossiers de fabrication, il anticipe les risques de rupture d'approvisionnement de la production, il propose des solutions et détermine des besoins en termes de ressources au sens large.

Finalement il s'assure de la conformité de réalisation des commandes, des expéditions ou des réceptions, il apporte un appui technique dans la sélection de fournisseurs ou de sous-traitants. Et enfin, il organise des circuits d'expédition des produits vers les clients et coordonne les différentes interventions permettant de fluidifier et optimiser les différentes étapes de la production.

Le technicien en gestion de production et ordonnancement établit les documents de fabrication, la validation et le lancement des productions, il en contrôle également la conformité. Ensuite, il évalue et chiffre les coûts et le temps de fabrication ce qui permet de déterminer les standards de prix et les devis.

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

• • **La planification et l'ordonnement de la fabrication**

Cette activité consiste à prendre en compte le plan directeur de production défini par la direction et les commandes journalières, à établir le programme de fabrication et planifier le travail de chaque atelier (plan de charge), à vérifier la faisabilité du programme de fabrication en équilibrant les charges, les capacités atelier et les approvisionnements, dans le cadre du budget de l'unité et à maîtriser le niveau des stocks.

Il vérifie la disponibilité des moyens de production, établit le calendrier de la production du début à la fin de chaque opération, répartit la charge de travail entre les différentes machines et secteurs

• • **La gestion de la fabrication**

Cette activité consiste à lancer les séries en précisant les quantités avec le service commercial, éditer les orders de fabrication pour chaque pièce, transmettre les informations nécessaires pour les approvisionnements en tenant compte des délais selon les matières, actualiser les données du fichier lancement : marge de surlancement, besoins du service après-vente, etc. Il élabore, suit et partage le planning de fabrication, il supervise la gestion des stocks, organise et régule l'acheminement et la circulation des flux de production, entrants et sortants, ajuste en permanence les plannings en fonction des aléas.

• • **Le déploiement d'actions d'amélioration continue**

Le technicien en gestion de production et ordonnancement identifie des actions d'amélioration continue puis s'assure de leur bonne mise en œuvre. La définition des actions d'amélioration continue s'appuie sur les outils de résolution de problèmes (PARETO, ISHIKAWA, 5 Pourquoi, arbres des causes,...) en cohérence avec la culture de l'entreprise et les problèmes à résoudre. Les actions sont suivies conformément à la démarche définie par l'entreprise (tableau visuel, fichiers, ...).

COMPÉTENCES

- Programmer la fabrication
- Planifier le travail et vérifier le programme de fabrication
- Lancer les séries de fabrication
- Suivre les données de fabrication



- Définir des actions d'amélioration continue
- Suivre un plan d'actions d'amélioration continue.

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

Catégorie : C

Niveau : 5

N° Cert. : 1994 0112

État : Active

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- POE (Individuelle/collective)